

CHEMIN DE CROIX APRES ACHAT APPARTEMENT VEFA

Par CHRISLAINE83, le 16/04/2021 à 13:58

Bonjour, je ne vais pas parler de toutes les malfaçons de mon immeuble mais d'une procédure <u>qui dure!</u> J'ai réservé en novembre 2014 un appartement en VEFA, BBC et je pensais vivre ma retraite paisible. J'ai aménagé le 26 avril 2015 et le soir même de 22 heures jusqu'à 6 heures du matin, j'ai été dérangé par un fort bruit de soufflerie à l'arrière de mon appartement jusqu'à 6 heures du matin, installation de pompes à chaleur sur la toiture terrasse de la copropriété. Nombreux courriers envoyés au promoteur sans succés. Une procédure a été engagée fin 2016, Huissier, expertises extc.. <u>pour nuisances.</u> Assignation en référé en octobre 2020 repoussée 3 fois, délibéré attendu ce 7 avril 2021, je ne peux savoir si ces PACS vont être déplacées, retirées ou <u>rester sur place!</u> Je ne peux pas vendre, ni louer. Cette installation bruyante ne devraient pas se trouver sur cette terrasse, ce sont des panneaux solaires par Héliopacsystem qui sont notifiés sur la notice descriptive et sur les plan de l'urbanisme. L'installation par Héliopacsystemc est différente et devait se trouver en local technique R.D.C, je suis au 3 ème et dernier étage. Suis je encore dans les délais pour porter plainte pour dol.

Merci pour vos réponses avisées et pour votre forum.